

Les 10 km de Palexpo

Règlement 2019

Sont soumis au présent règlement (le "Règlement"), les participants des 10 km de Palexpo dans les 8 catégories d'inscription, à savoir les équipes Femme 1, Femme 2, Homme 1, Homme 2, Mixte 1, Mixte 2, Juniors Garçon et Juniors Fille¹.

L'inscription à la course implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent Règlement.

Pour toute information qui ne serait pas contenue dans le présent Règlement, le site internet de Palexpo dédié à cette course est susceptible de contenir ou rediriger vers les informations pertinentes.

Organisation :

Les 10 km de Palexpo sont organisés par PALEXPO SA. La 9^{ème} édition est organisée le samedi 9 novembre 2019.

Catégories :

Pour les catégories adultes : 2002 et avant

Pour la catégorie enfants : 2007 – 2003

CATEGORIES (Adultes) 10 km	Somme âges coureurs 1 et 2 (Age = 2019 - Année de naissance)
Femme I	Jusqu'à 80
Femme II	81 et plus
Homme I	Jusqu'à 80
Homme II	81 et plus
Mixte I	Jusqu'à 80
Mixte II	81 et plus

CATEGORIE (Enfants) 6 km	Selon l'année de naissance des coureurs
Juniors Garçon	Nés entre 2003 et 2007
Juniors Fille	Nées entre 2003 et 2007

¹ Les Juniors courent 6 km (3 boucles par coureur)

Inscriptions :

La finance d'inscription s'élève à CHF 30.- (trente francs) par équipe dans les catégories adultes et CHF 20.- (vingt francs) par équipe dans la catégorie enfants. **L'inscription en ligne est active à partir du vendredi 20/09/19 jusqu'au mercredi 06/11/19. L'organisateur rend attentif au fait qu'à partir du dimanche 20/10/19**, une surtaxe de CHF 10.- (dix francs) concernant toutes les catégories sera perçue pour toute inscription. Les inscriptions sur place seront possibles le jour de la course de 7h30 à 8h30, sous réserve de places disponibles.

L'âge minimum pour participer à la course est fixé à 12 ans (naissance en 2007 ou avant).

Les inscriptions sont personnelles, fermes et définitives, et ne peuvent pas faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. De plus l'absence de coéquipier ne justifie pas de remboursement.

Le nombre de coureurs est limité à 250 équipes.

Dossards :

Les dossards sont remis aux participants **de 7h30 à 8h30** sur présentation d'une pièce d'identité ou de la confirmation en ligne reçue à l'occasion de leur inscription. Les dossards ne seront pas distribués sans justificatif d'identité.

Le concurrent qui n'aura pas retiré son enveloppe-dossard au moins ½ heure avant le départ de la course ne sera pas admis au départ de celle-ci. Sa finance d'inscription ne sera pas remboursée. Aucun participant ne sera admis au départ s'il n'est pas en possession d'un dossard. Celui-ci doit être fixé sur la poitrine de manière visible et non plié.

Déroulement de la course et chronométrage :

Les 10 km de Palexpo seront parcourus par des équipes de 2 personnes qui se relaient. La participation de personnes seules n'est pas admise.

Chaque participant doit impérativement suivre le parcours officiel pour des raisons d'équité envers les autres concurrents. Chaque participant devra courir 5 km selon l'alternance désirée, sous réserve de disqualification, pour un total de 10 km. Pour les Juniors, la distance sera de 3 km par coureur, pour un total de 6 km.

Le chronométrage est assuré par puce électronique. Un tapis de chronométrage est placé sous l'arche de départ/relais/arrivée afin de mesurer le temps des coureurs, temps total de l'équipe et temps au tour.

Départ et zone relais :

Les participants sont invités à se rendre suffisamment tôt dans la zone de départ.

L'aire de départ/relais est divisée en 2 secteurs séparés par l'arche de la ligne de départ. La partie se trouvant en amont de l'arche n'est utilisée que pour le départ, tandis que la partie en aval de l'arche,

délimitée par de la moquette bleue et rouge, sera utilisée pour le passage de relais. Le passage du témoin se fera exclusivement dans cette seconde zone, sous peine de disqualification.

Il est fait appel à la sportivité et au fair-play de chacun afin de d'offrir à tous un départ et des relais fluides et sans incidents.

Classements et prix :

Les classements des catégories des 10 km de Palexpo sont établis sur la base du temps officiel, à savoir le temps compris entre le coup de pistolet et le passage du coureur sur la ligne d'arrivée. Chaque coureur dispose de son temps de course réel² qui sera publié sur le site de MSO Chrono : <https://www.mso-chrono.ch/fr/2019/1247-les-10-km-de-palexpo>

Des prix seront offerts aux meilleur(e)s de chaque catégorie ainsi que pour le meilleur tour Hommes, Femmes et Juniors lors de la cérémonie de remise des médailles. La présence est obligatoire et aucun prix ne sera envoyé par la poste ou conservé pour retrait ultérieur.

Prix-souvenir :

Chaque participant ayant terminé sa course recevra un prix-souvenir sur présentation obligatoire du dossard. Seules les personnes qui auront terminé leur épreuve recevront le prix-souvenir après la ligne d'arrivée. Le paiement de l'inscription ne donne pas droit à l'obtention du prix-souvenir.

Responsabilité, assurances accidents et vols :

Les concurrents participent aux 10 km de Palexpo sous leur propre et exclusive responsabilité.

PALEXPO SA décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol. **PALEXPO SA ne prend pas en charge les objets de valeur des participants le jour de la course.** Tous les participants doivent être personnellement assurés.

Sanitaires :

PALEXPO SA propose des vestiaires séparés homme et femme pour se changer, ainsi que des toilettes. Cependant, il n'existe pas de douches au sein de Palexpo dont les participants pourraient profiter.

Protection des données :

Par son inscription aux 10 km de Palexpo, chaque concurrent donne son autorisation à la publication de son nom, prénom, année de naissance, lieu de domicile (mais non pas de son adresse complète), numéro de dossard, temps de course et classement dans les listes d'inscription et des résultats. Cette autorisation s'étend à la publication de ces informations dans les médias écrits et électroniques ainsi que pour la diffusion sonore faite par les speakers de la course. Cette autorisation s'applique également aux concurrents inscrits par un tiers.

Les photos, prises de son et films réalisés dans le cadre de la course peuvent être utilisés pour des médias écrits et électroniques, ainsi que pour des démarches promotionnelles ou des livres en relation

² Le classement live de MSO est temporaire et seul le classement établi à l'issue de la course fait foi.

avec la course (par PALEXPO SA et/ou tout tiers mandaté par elle). Ils ne donnent droit à aucune indemnisation.

A l'exception des informations transmises pour le chronométrage et le classement, PALEXPO SA ne mettra pas à disposition de tiers les données personnelles des participants, à moins que l'un ou l'autre des participants donne son accord exprès.

Exclusion des coureurs :

Afin de garantir le bon déroulement de la course, PALEXPO SA a le droit de refuser et/ou d'exclure tout coureur dont le comportement ne correspond pas aux règles et aux valeurs de la course.

Litiges :

Tout litige concernant le classement est tranché par le chronométreur officiel. La décision prise n'est sujette à aucune contestation ou recours.

Pour tout autre différend, le droit suisse s'applique et les tribunaux ordinaires du canton de Genève sont seuls compétents.

Grand-Saconnex, le 26 août 2019

PALEXPO SA